



Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux  
de la *Scarpe aval*

## Bilan d'activités 2015

### Synthèse des actions dans le cadre des missions d'animation et d'accompagnement du SAGE



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe aval a été approuvé par le Préfet le 12 mars 2009. Depuis 7 ans, la Commission locale de l'eau (CLE) et son secrétariat technique initient, accompagnent et portent divers projets afin de répondre aux grands enjeux du territoire. Il s'agit notamment de lutter contre les pollutions, restaurer les milieux humides et aquatiques, prévenir les inondations et préserver les ressources en eau potable.

Le chemin à parcourir vers une « situation acceptable » vis-à-vis de l'eau apparaît encore long compte tenu des spécificités de notre bassin-versant.

Je vous propose un récapitulatif des travaux menés par le secrétariat technique du SAGE pendant l'année 2015 en faveur des objectifs du SAGE. Ce travail de coordination, animation, développement est complémentaire aux efforts portés par tous les partenaires du SAGE qui ont compétence ou qui œuvrent directement ou non pour l'eau du bassin-versant Scarpe aval.

Alain Bocquet,  
Président de la Commission locale de l'eau  
du SAGE Scarpe aval

#### Sommaire :

1. **Deux salariés au service de la mise en œuvre du SAGE** – page 2
2. **Une Commission locale de l'eau renouvelée en 2015** – page 2
3. **La mise en œuvre du SAGE** – pages 3 à 9
  - Thème 1 : Sauvegarde de la ressource en eau
  - Thème 2 : Lutte contre les pollutions
  - Thème 3 : Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques
  - Thème 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations
  - Thème 5 : Connaissance, sensibilisation et communication
  - Zoom sur la vingtaine d'accompagnements réalisés auprès des acteurs du bassin-versant
4. **Bilan des avis de la CLE** – page 10
5. **Actualité 2015 sur la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités** – page 11
6. **Poursuite de la procédure de révision du SAGE** – page 11
7. **Bilan budgétaire** – page 12

## 1- Deux salariés au service de la mise en œuvre du SAGE

Le secrétariat technique du SAGE est assuré par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout. Il bénéficie de l'appui de l'équipe du Parc (volet administratif, cartographie, expertises techniques...).

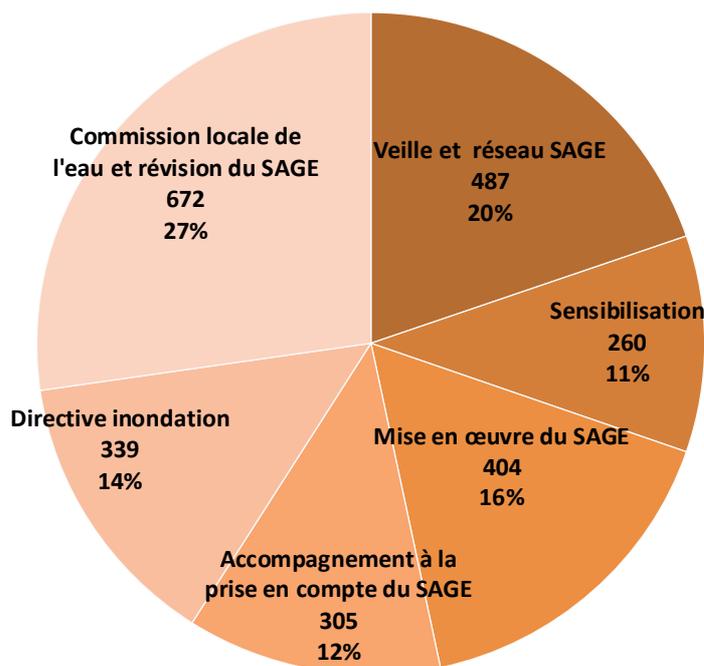
- ✓ Un animateur SAGE (financé 70% Agence de l'eau et 30% Parc naturel régional)
- ✓ Un conseiller technique du SAGE (financé par les intercommunalités)
- ✓ Un remplacement congé maternité de 4 mois



Elise Caron, Animatrice du SAGE



Stéphanie Gondry, Conseillère technique du SAGE



Répartition du temps passé par l'équipe SAGE (nb heures)

## 2- Une Commission locale de l'eau (CLE) renouvelée en 2015

La composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 3 mars 2015 en tenant compte de la réorganisation institutionnelle des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Le Président Alain Bocquet a été ré-élu et le Bureau installé pour les 6 années à venir.

Cette nouvelle composition affirme la place des intercommunalités au sein de la CLE : elles sont d'une part financeurs, et d'autre part voient leurs compétences liées à l'eau renforcées (instruction des autorisations d'urbanisme 2015, document d'urbanisme 2017, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 2018, eau potable et assainissement 2020...).

- ✓ 44 membres en séance plénière (contre 56 auparavant) dont 12 membres au Bureau
- ✓ 2 séances plénières (12 mars et 17 décembre)
- ✓ 3 réunions de Bureau (20 février, 12 mars, 19 octobre)



Diaporamas et comptes rendus téléchargeables sur l'extranet du site du SAGE : <http://www.sage-scarpe-aval.fr/extranet/>

### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Thème 1 : Sauvegarde de la ressource en eau

*L'opération de reconquête de la qualité des eaux se poursuit*

##### Quelques éléments de contexte :

- 18 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable prélevés en 2014 : un véritable château d'eau pour le Douaisis, le Valenciennois et la Métropole lilloise.
- Une qualité d'eau potable globalement bonne, mais des captages qui ont dû être fermés ces dernières années (Abscon, Fenain, Auberchicourt, Douai...) du fait de dépassements des teneurs en nitrates principalement.
- Une priorité à la prévention des pollutions sur les 32 communes du sud du bassin-versant en « zone d'action prioritaire », car vulnérables à l'infiltration des pollutions vers la nappe d'eau souterraine.

**Objectif :** lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole, afin de préserver voire restaurer la qualité de la nappe d'eau souterraine.



##### Bilan du SAGE en 2015 :

- Concertation pour la rédaction de la convention 2015-2018 pour la poursuite de l'opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) Scarpe aval sud.
- Mise en œuvre de l'ORQUE.

Depuis 2009, la mise en œuvre de l'ORQUE c'est :

- ✓ 54 diagnostics agricoles individuels et 38 suivis
- ✓ 13 communes accompagnées dans la mise en œuvre de leurs engagements dans leur charte d'entretien des espaces publics (conseils, charte de désherbage, formation des élus et techniciens...)
- ✓ 1 stage pour l'identification des priorités d'intervention auprès des artisans et industries
- ✓ un soutien financier à des actions de sensibilisation grand public ou scolaire...

*Les signataires de l'ORQUE : 3 préleveurs d'eau potable (Communauté d'agglomération du Douaisis, Métropole européenne de Lille, Noréade), l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en tant que structure porteuse du SAGE*

##### Perspectives du SAGE en 2016 :

- Recrutement d'un animateur ORQUE, installation du comité de pilotage et poursuite des actions de prévention des pollutions diffuses.



*Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire s'engagent :*

- *Les communes et intercommunalités dans la gestion différenciée de leurs espaces verts publics*
- *Les acteurs agricoles dans des démarches de réduction des pesticides et nitrates*
- *La Communauté d'agglomération du Douaisis qui pilote un plan de développement de l'agriculture bio*
- *Le réseau d'éco-jardiniers animé par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent*

### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Thème 2 : Lutte contre les pollutions

Continuité du travail de sensibilisation auprès des jardiniers sur les risques des pesticides

##### Quelques éléments de contexte :

- Des pollutions historiques ou actuelles caractéristiques du Nord-Pas de Calais : solvants issus des industries, pesticides (notamment herbicides) ou encore perchlorates hérités des périodes de bombardements.
- Des eaux superficielles largement polluées par les pesticides et pollutions liées au défaut d'assainissement (phosphates, nitrates), des eaux souterraines contaminées localement par des pollutions historiques de type nickel ou sulfates.
- Peu de connaissance à ce jour sur les substances émergentes, telles que les substances médicamenteuses.

##### Objectif :

Améliorer la qualité des eaux superficielles et préserver la qualité des eaux de la nappe de la craie en luttant contre les sources de pollutions, quelle qu'en soit l'origine.



##### Bilan du SAGE en 2015 :

- Poursuite après 3 années d'expérimentation en Scarpe aval de l'opération « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : sensibilisation et formation des professionnels des jardineries pour favoriser les pratiques éco-citoyennes chez les jardiniers amateurs.
- Actions de prévention des pollutions diffuses sur les 32 communes prioritaires de l'Opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE) où la nappe d'eau souterraine est directement menacée.
- Accompagnement d'une problématique de pollution suspectée au pied du terail de Germignies Nord à Rieulay.



##### Perspectives du SAGE en 2016 :

- Poursuite de l'opération « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en appui à la régionalisation depuis 2015 et poursuite de l'ORQUE

*Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire s'engagent :*

- *Les acteurs de l'assainissement dans l'amélioration des raccordements aux réseaux d'eaux usées (particuliers, artisans...) maîtrisant ainsi les rejets et débordements vers le milieu naturel ;*
- *La Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut dans l'opération « éco-jardins »*

### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Thème 3 : Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques

*Vers une généralisation des projets communaux visant la qualité écologique dans l'aménagement*

##### Quelques éléments de contexte :

- 10 420 ha en « zones humides »<sup>1</sup>, sous forme de marais, de tourbières, de mares, de forêts ou de prairies humides, soit 16 % du territoire. Le bassin-versant de la Scarpe aval est la plus grande zone humide intérieure du Nord-Pas de Calais, identifiée « d'intérêt national ».
- Plus de 250 km de cours d'eau (hors fossés), entretenus par plusieurs gestionnaires : Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la vallée de la Scarpe et du bas Escaut, Communauté d'agglomération du Douaisis, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, Voies navigables de France...
- Des espèces piscicoles patrimoniales dans nos cours d'eau (Brochet, Loche de Rivière, Anguille...) mais des surfaces de zones de frayères insuffisantes et une continuité piscicole non assurée.

##### Objectif :

Favoriser des activités respectueuses des milieux humides et aquatiques, et préserver, gérer ces milieux afin de garantir leur fonctionnalité écologique et leur valeur.

##### Bilan du SAGE en 2015 :

- Etude sur les services écosystémiques rendus par les zones humides en Scarpe aval
- Accompagnement de la commune de Vred pour l'aménagement et l'entretien de son étang communal (comité de vocation annuel, discussions avec Réseau de transport d'Electricité (RTE) pour partenariat financier).
- Parution de la 11<sup>ème</sup> lettre d'information (H2o) rizon sur les zones humides.
- Conseil auprès de la commune de Lallaing au sujet d'un projet d'aménagement en zone humide.
- Appui à la commune de Somain sur une problématique de curage de fossé.



##### Perspectives du SAGE en 2016 :

- Concertation en vue de réviser le SAGE sur son volet milieux humides et aquatiques : la première commission thématique « milieux humides et aquatiques » se réunira début 2016.
- Poursuite de l'accompagnement de la commune de Vred.

##### *Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent :*

- *2 frayères créées et 3 passes à poissons aménagées dans le cadre de la requalification écologique de la Scarpe entre Warlaing et Mortagne-du-Nord, par la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut*
- *2 250 ha d'espaces naturels liés à l'eau gérés avec une préoccupation environnementale, par le Département du Nord, le Parc naturel régional, les agriculteurs engagés en MAEt, les propriétaires engagés en contrat Natura 2000*
- *6 000 ha de forêts domaniales gérés par l'Office national des forêts*

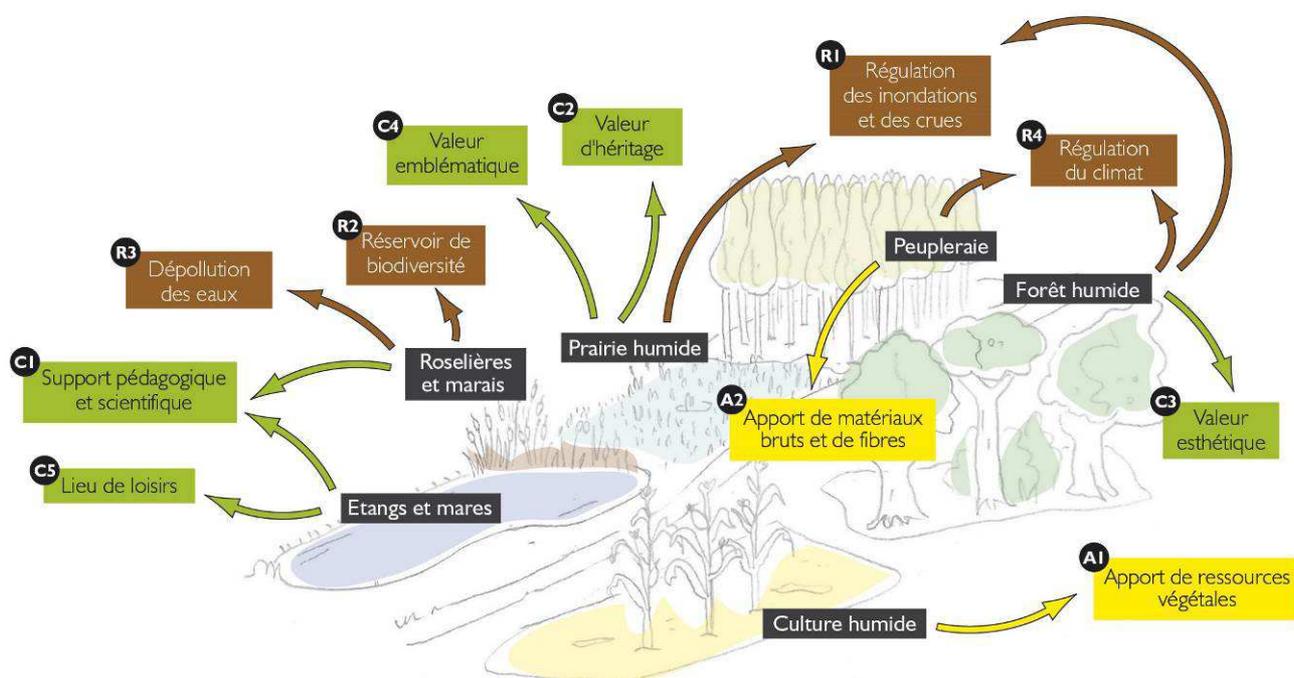
<sup>1</sup> D'après la cartographie du SAGE approuvé en 2009

## Les zones humides nous rendent-elles des services ?

C'est la question posée à 27 acteurs du territoire dans le cadre de l'étude des services écosystémiques potentiellement rendus par les zones humides de notre bassin-versant.

Si une partie du travail est réalisée sur la base de relevés de terrain, la méthode retenue se veut avant tout participative. Au total, ce seront 27 personnes, scientifiques, élus, usagers du territoire, techniciens... qui auront donné leur avis sur les différents types de zones humides et les services que chacun pense qu'elles nous rendent... ou pas !

Les résultats de cette étude contribueront à la révision du SAGE mais également à l'émergence de la labellisation RAMSAR pour la plaine de la Scarpe et la vallée de l'Escaut.



### Services d'approvisionnement :

- A1 : Apport de ressources végétales et animales exploitées à des fins alimentaires par l'homme.
- A2 : Apport de matériaux et de fibres tels que bois, fertilisants, etc.

### Services de régulation :

- R1 : Assurent une protection contre divers phénomènes naturels et agissent dans la régulation des inondations et des crues.
- R2 : Lieu d'habitats de différentes espèces, certaines favorisant la pollinisation : oiseaux, insectes, chauves-souris.
- R3 : Favorisent la rétention des nutriments dans l'eau (phosphore, azote, etc.) et des micropolluants organiques (ex pesticides), participent à la dépollution des eaux.
- R4 : Stockage du carbone, régulation naturelle des températures, des précipitations et autres processus climatiques.

### Services culturels :

- C1 : Milieu utilisé pour l'animation pédagogique et scientifique.
- C2 : Paysage remarquable à préserver pour les générations futures.
- C3 : Valeur esthétique.
- C4 : Paysage symbolique ou abritant des espèces emblématiques.
- C5 : Lieu de pratique de sport de nature, chasse, pêche, etc.



### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Thème 4 : Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations

*Une démarche large de concertation pour prévenir les inondations et gérer la crise*

##### Quelques éléments de contexte :

- Une plaine de la Scarpe naturellement propice aux inondations (pluviométrie, topographie, influence des nappes superficielles...).
- Des enjeux en amont de gestion hydraulique au niveau du carrefour de canaux dans le Douaisis, et un rétrécissement naturel de la vallée de l'Escaut en aval à Tournai qui impactent les niveaux d'eau de la Scarpe aval
- Une spécificité du bassin minier : des affaissements miniers ayant nécessité l'aménagement d'une quarantaine de stations de relevage des eaux
- Des phénomènes d'inondations naturels accentués et aggravés par l'imperméabilisation des sols (+37% d'espaces artificialisés en 1971 et 2009)

##### Objectif :

Protéger les biens et les personnes en garantissant le principe de solidarité amont-aval et en utilisant les potentialités des milieux naturels comme zones tampons en cas d'inondations.



##### Bilan du SAGE en 2015 :

- Co-pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations (SLGRI) Scarpe aval avec la Direction départementale des territoires et de la mer DDTM du Nord (1 journée de sensibilisation « eau et urbanisme », 3 groupes de travail, rédaction du diagnostic, 1 comité de pilotage)
- Etude des inondations passées depuis le Moyen Age sur le territoire du bassin-versant
- Journée d'information sur les enjeux de la gestion alternative des eaux pluviales pour lutter contre le ruissellement urbain et les inondations.
- Accompagnement des communes de Fenain et Wandignies-Hamage sur une problématique d'inondations



Début du XXème, Laplaigne (Belgique)

##### Perspectives du SAGE en 2016 :

- Restitution de l'étude historique lors d'une conférence dédiée
- Poursuite du copilotage jusque juin 2016 de l'écriture de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations

*Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent :*

- *L'association Adopta dans l'accompagnement des collectivités vers une gestion alternative des eaux pluviales*
- *Les gestionnaires de cours d'eau et d'ouvrages qui mettent en œuvre des plans et protocoles de gestion (3 bassins de rétention, 2 zones d'expansion de crue, 9 ouvrages en télégestion, 6 écluses, 5 siphons sous la Scarpe, 17 clapets anti-retour, lames déversantes, seuils ou vannes...)*
- *La Mission Bassin Minier pilote des études sur les risques d'inondations autour des stations de relevage des eaux dans les zones d'affaissements miniers*

### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Thème 5 : Connaissance, sensibilisation et communication

##### *Des temps forts avec les élus des communes*

#### Quelques éléments de contexte :

- Une thématique de l'eau complexe, un accès à l'information sur l'eau pas toujours évident, y compris pour les décideurs et techniciens.
- Le site du SAGE : [www.sage-scarpe-aval.fr](http://www.sage-scarpe-aval.fr) et son extranet.
- Une centralisation et diffusion des données sur l'eau par l'Agence de l'eau Artois-Picardie ([www.artois-picardie.eaufrance.fr](http://www.artois-picardie.eaufrance.fr)) et également sur les sites des services de l'Etat.
- Une multiplicité d'acteurs menant des actions de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau, à l'attention des scolaires, élus, techniciens des collectivités.

#### Objectif :

Améliorer la connaissance sur l'eau, centraliser les données et les diffuser, en vue de la mobilisation des acteurs du territoire autour des objectifs du SAGE.



#### Bilan du SAGE en 2015 :

- ✓ 400 visiteurs/mois et 5 actualités postées sur le site du SAGE pour l'année 2015.
- ✓ 1 lettre d'info (H2O)rizon sur les zones humides.
- ✓ 2 journées de sensibilisation :
  - matinée d'échanges « Intégrer l'eau dans l'urbanisme » réunissant 55 des 75 communes du bassin-versant Scarpe aval (20 février),
  - journée animée par l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) et l'Agence de l'eau sur la gestion alternative des eaux pluviales, ayant réuni une trentaine d'élus (5 juin).



#### Perspectives du SAGE en 2016 :

- Une journée sur les inondations et la gestion de crise à destination des maires du bassin-versant (dans le cadre du thème 4 « écoulements et inondations »).
- Une lettre d'information sur le thème « eau et énergie » traitant des impacts et enjeux de la géothermie, de l'exploitation du gaz de houille ou gaz de schiste et de la micro hydroélectricité sur l'eau en Scarpe aval.

*Au-delà des moyens d'animation du SAGE, les acteurs du territoire se mobilisent :*

- *Le monde associatif et éducatif*
- *Les communes et intercommunalités*

### 3- La mise en œuvre du SAGE

#### Zoom sur la vingtaine d'accompagnements réalisés auprès des acteurs du bassin-versant

Depuis août 2014, la conseillère technique du SAGE est à disposition des acteurs et projets.

Elle a notamment répondu aux questionnements et conseillé des communes et des intercommunalités sur une douzaine de sujets aussi divers qu'un projet d'habitat léger de loisirs, un plan de gestion de site naturel, la prise en compte des enjeux eau dans les projets d'aménagement... en lien étroit avec les services de la DDTM, et notamment les délégations territoriales sur les aspects réglementaires.

#### *Bilan de l'accompagnement des porteurs de projet, entre juillet 2014 et décembre 2015*

- ✓ Réponse à des demandes de renseignements sur l'entretien des berges de cours d'eau, sur les coûts pour la rédaction d'une déclaration d'intérêt général (DIG) pour l'entretien de fossés, sur les aides aux particuliers pour l'installation de citerne de récupération des eaux de pluie...
  - ✓ Conseil et orientation au sujet d'un projet d'aménagement en zone humide du SAGE, à Lallaing
  - ✓ Conseil sur une problématique de dossier de curage sur un fossé pollué, à Somain
  - ✓ Conseil et accompagnement à la prise en compte du SAGE et à la réglementation Loi sur l'eau dans un projet d'aménagement touristique
  - ✓ Appui à la concertation au sujet d'une problématique de pollution suspectée au pied du terril de Germignies Nord, à Rieulay
  - ✓ Conseil sur une problématique d'inondation, à Fenain et Wandignies-Hamage
  - ✓ Transmission de données au sujet d'une demande d'information sur les zones humides sur la commune de Bachy
- Accompagnement de la commune de Vred pour le montage d'une candidature à un appel à projet avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



Par ailleurs, l'équipe du SAGE est régulièrement associée pour accompagner l'élaboration des PLU [et est parfois sollicitée pour émettre son avis en phase d'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) => voir bilan des avis ci-après].

#### *Bilan de l'accompagnement des procédures d'élaboration ou révision de documents d'urbanisme*

- ✓ 14 accompagnements pour la prise en compte des enjeux eau dans les PLU d'Ecaillon, Flines-lez-Râches, Erchin, Wandignies-Hamage, Montigny-en-Ostrevent, Lecelles, Loffre, Aubry-du-Hainaut, Oisy, Thun-Saint-Amand, Roost-Warendin, Bachy, Anhiers, Rosult, Coutiches, Fenain, Marchiennes.

## 4- Bilan des avis de la CLE

### Les projets soumis à la Loi sur l'eau

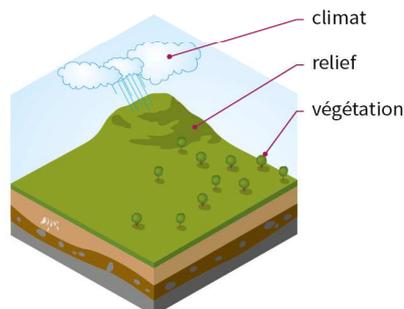
Toutes installations, ouvrages, travaux ou aménagements sont potentiellement soumis à une procédure de Déclaration ou d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau de 2006, suivant des seuils identifiés dans la « nomenclature Loi sur l'eau » (article R214-1 du Code de l'environnement).

Ces procédures sont instruites par la DDTM – service eau et environnement, qui veille notamment à ce que ces projets ne soient pas en contradiction avec les dispositions et mesures du SAGE Scarpe aval.

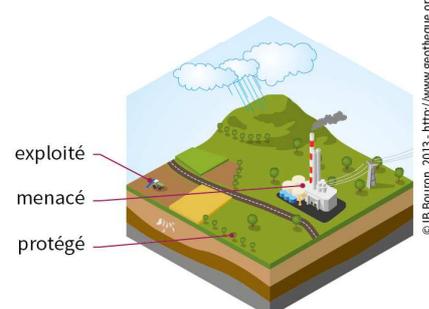
#### UN MILIEU C'EST :

Un espace

#### ...caractérisé par des données naturelles...



#### ...et aménagé par l'homme.



© J.B Bouron, 2013 - http://www.geotheque.org

La Commission locale de l'eau est informée par la DDTM des dossiers ayant fait l'objet d'une déclaration.

- ✓ 10 dossiers traités au seuil déclaratif en 2015
  - 3 dossiers épandage de boues (collectivités compétentes en assainissement)
  - 5 projets de lotissements (aménageurs)
  - 1 projet de forage (agriculteur)
  - 1 projet d'entretien de cours d'eau (Département)

La Commission locale de l'eau est consultée par la DDTM pour rédiger un avis sur la compatibilité des projets au seuil autorisation au regard du SAGE. Cet avis est rédigé par le secrétariat technique puis discuté-validé par le Bureau de la CLE.

- ✓ Un seul avis rédigé en novembre 2015 : celui pour les travaux de drainage sur 124 ha et 10 communes, par l'ASAD Scarpe aval.

### Les procédures d'urbanisme

Bien que le Code de l'environnement ne prévoit pas une consultation obligatoire de la CLE lors des procédures d'approbation des documents d'urbanisme, les communes et/ou la DDTM sollicitent parfois son avis à titre indicatif.

- ✓ 2 avis techniques ont été rédigés en 2015 par le secrétariat technique de la CLE : PLU de Erchin, juillet 2015 et PLU de Bachy en novembre 2015 (compatible avec le SAGE)

## 5- Actualité 2015 sur la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités

Les intercommunalités se voient attribuer une nouvelle compétence obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle de la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).<sup>2</sup>

Cette nouvelle compétence est une opportunité de conjuguer les enjeux écologiques (« milieux aquatiques ») aux enjeux hydrographiques (« prévention des inondations »).

Les discussions en cours entre les intercommunalités interrogent notamment l'opportunité d'une structuration de la compétence avec des moyens dédiés en prenant en compte l'échelle du bassin-versant plus cohérente que celle des périmètres administratifs. La question des moyens financiers à mobiliser préoccupe les élus, et l'ambition de l'exercice de cette compétence en dépend.

**Cette concertation sur la manière de prendre cette compétence inclut des réflexions avec les territoires voisins (SAGE Sensée, Scarpe amont, Escaut notamment) et avec les gestionnaires exerçant actuellement cette compétence.**



## 5- Poursuite de la procédure de révision du SAGE

Engagée depuis février 2014, la procédure de révision vise à ajuster le SAGE approuvé en 2009 en y intégrant d'une part les nouveautés réglementaires (nouvelles dispositions du Schéma directeur d'aménagement et de gestion eaux SDAGE 2016-2021, Directive européenne inondation, écriture d'un règlement opposable aux tiers...), d'autre part en y développant la prise en compte du changement climatique.

Projections climatiques pour le bassin Artois-Picardie dans 50 ans : (d'après étude Explore 2070)

Température



+ 2.2 °C  
environ

Précipitations



- 5%  
à - 10%

Evapotranspiration



+ 20%  
à + 25%

### Bilan du SAGE en 2015 :

- ✓ Etude sur les services écosystémiques rendus par les zones humides en Scarpe aval.
- ✓ Concertation sur le thème des inondations à travers l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation.
- ✓ Actualisation de l'état des lieux – diagnostic du SAGE datant de 2004.

### Perspectives du SAGE en 2016 :

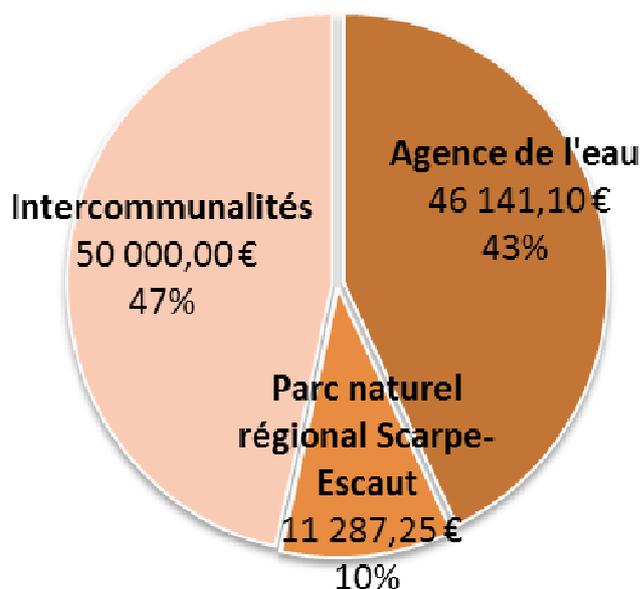
- ✓ Installation de la commission thématique « milieux humides et aquatiques » visant notamment à préciser les dispositions et règles relatives aux enjeux écologiques.

<sup>2</sup> Dispositions issues de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), complétées par la loi portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRE)

## 6- Bilan budgétaire

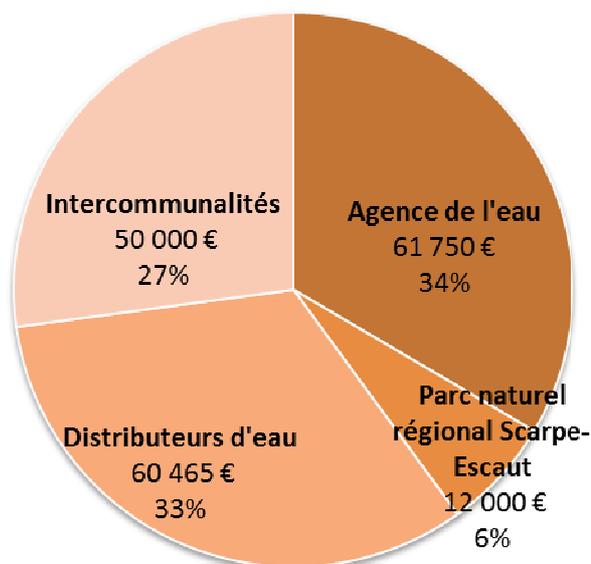
### Bilan du SAGE en 2015 :

- ✓ 107 000 €, soit 2 postes et un budget action de 20.000€



### Perspectives du SAGE en 2016 :

- ✓ 184 000 €, soit 3 postes et un budget action de 70.000€



La contribution des distributeurs d'eau (Communauté d'agglomération du Douaisis, Métropole européenne de Lille et Noréade) dans le cadre de l'Opération de reconquête de la qualité des eaux sera intégrée dès 2016 au budget du SAGE. En effet, l'opération sera pilotée par le Parc naturel régional Scarpe-Escout au titre du SAGE (auparavant portée par Noréade depuis 2009).

A noter que cette enveloppe sera totalement maîtrisée et dépensée par les distributeurs d'eau réunis au sein d'un comité de pilotage dédié.

